



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M François-Xavier DUBROUS, Mme Valérie COLAROSSO, Mme Marina LOOS, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Fabien PIVETTE, Mme Ilda FELICIADE, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Alexandra MARGUERITE pouvoir à M. Didier VAUCHEL
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO BEAUMELOU
Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Sophie LEVASSEUR

Absente excusée : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE

N°20222511- 57: Tarif modulé du séjour Ados février 2023

Un séjour ski est organisé comme chaque année. Celui-ci s'effectuera du 18 au 25 février 2023 soit 8 jours au club ados ouvert aux enfants âgés de 11 à 16 ans pour 24 places.

Le coût du séjour comprend : le transport, l'hébergement avec restauration et activités et une participation forfaitaire de 10 €/jour/enfant au titre des frais du personnel.

Le prix total du séjour est de 19 588,00€ soit un tarif par enfant de 816,17€.

La Mairie règle la totalité du coût du séjour en amont puis demande une participation familiale calculée selon les grilles du quotient. Le solde restant à la charge de la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver les propositions selon le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'avis favorable de la commission enfance, affaires scolaires en date du 15 novembre 2022,

Considérant l'intérêt pour les enfants fréquentant le club Ados de bénéficier durant les vacances scolaires de février 2023, d'un séjour ski,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 6 pouvoirs).

Approuve la participation familiale/enfant du séjour ski de février 2023 selon les tarifs modulés ci-après :

	Coût 2023-séjour club Ados
Transport	5 600,00€
Séjour (hébergement, restauration, activités)	12 068,00€
Participation forfaitaire aux coûts animateurs (nuit, we) 10 € X le nb de jours x nb enfants	1 920,00€
Coût total	19 588,00€
Coût par enfant inscrit (base 24 participants)	816,17€

Quotient familial	Taux de participation des familles	Coût séjour	Participation des familles	Acompte 30% à l'inscription	A régler après le séjour	Reste à charge de la commune
Inférieur à 4 500 €	20%	816,17€	163,23€	48,97€	114,26€	652,93€
De 4 501 € à 6 800 €	30%	816,17€	244,85€	73,46€	171,40€	571,32€
De 6 801 € à 8 900 €	40%	816,17€	326,47€	97,94€	228,53€	489,70€
De 8 901 € à 11 000 €	50%	816,17€	408,08€	122,43€	285,66€	408,08€
De 11 001 € à 12 000€	60%	816,17€	489,70€	146,91€	342,79€	326,47€
De 12 001 € à 13 125€	70%	816,17€	571,32€	171,40€	399,92€	244,85€
Supérieur à 13 125 €	80%	816,17€	652,93€	195,88€	457,05€	163,23€
Extérieur	100%	816,17€	816,17€	244,85€	571,32€	0,00€

Accusé de réception- Préfecture

Pour extrait certifié conforme,
Champagne- sur-Oise, le 28 novembre 2022

095-219501343-20221125-20222511DEL57

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : le 30 novembre 2022
Publication : le 30 novembre 2022

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 18/11/2022

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Dont pouvoirs : 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »